

A Genève : deux jours de fête

Autor(en): **C.C.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **69 (1981)**

Heft [3]

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-284310>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Pour les dix ans de suffrage

A GENEVE:

Deux jours de fête

Deux jours de fête à Genève pour les dix ans de suffrage : deux jours organisés par une quinzaine de groupements de femmes voulant profiter de cet anniversaire pour marquer leur soutien commun à la votation du 14 juin sur l'égalité des droits. Le programme était chargé, le public fut nombreux, venu non seulement de Genève mais aussi de Lausanne, de Sierre, de Delémont.

Une réception officielle a marqué vendredi soir 6 février l'ouverture des festivités, à laquelle assistaient de nombreuses autorités, politiques, religieuses et judiciaires du canton. Après l'introduction de Renée Chambordon, présidente du **Centre de liaison des associations féminines genevoises**, Marie-Jeanne Mercier de l'**Association pour les droits de la femme** a évoqué les grandes étapes de la bataille pour le suffrage. Françoise Germond, de **Pour un mouvement des femmes**, a rappelé les discriminations que subissent encore les femmes face au salaire, à l'AVS, au chômage, etc. « L'égalité implique, a-t-elle conclu, une conception autre de la société. » Amélia Christinat, prenant ensuite la parole, s'est exclamée à propos de notre anniversaire : « Dix ans seulement ! » Regrettant que l'unanimité ne se soit pas faite derrière l'initiative, elle est toutefois confiante que « les femmes se sentiront mobilisées » en vue du 14 juin, « car la lutte continue. » Pour Monique Bauer-Lagier, « la marche en avant des femmes est désormais irrésistible, nul ne pourra l'arrêter. » Et ce ne sont pas que les femmes, selon elle, qui en seront les bénéficiaires : « Les valeurs féminines étant complémentaires à celles des hommes, il appartient aux femmes de s'engager en faveur d'un monde plus juste et plus humain. »



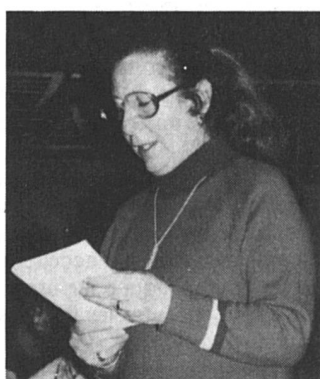
Les stands : de gauche à droite...

une évidence ». Evidence qui implique toutefois que les femmes s'unissent pour l'obtenir ; qu'elles révisent aussi leurs méthodes éducatives « car on ne peut continuer dans les faits établis ». Représentant **Pour un mouvement des femmes**, Sylvie Bonnard pense que l'égalité « est un droit que nous aurions dû obtenir depuis longtemps ». Pour elle « l'inscription de l'égalité dans la Constitution donnera un cadre propice à notre lutte. Mais celle-ci ne s'arrêtera pas le 14 juin : si les femmes, conclut-elle, ne se mobilisent pas, l'égalité des droits aura le même sort que l'assurance-maternité... »

Me Christiane Brunner, représentant les femmes syndiquées, a insisté sur le troisième volet de l'article constitutionnel, celui qui garantit un salaire égal pour un travail de valeur égale. S'il est accepté, « il apportera un appui psychologique pour passer de la réalisation constitutionnelle à la réalisation dans les faits ; pour inciter le patronat à reprendre les négociations sur l'inscription de l'égalité dans les conventions collectives. »

Maria Mumenthaler, chef d'entreprise, croit que l'égalité juridique ne suffit pas pour réaliser l'égalité dans les faits. « Il faut, dit-elle, que la différence de traitement fasse honte, que l'égalité soit quelque chose de naturel. » « En plus de l'égalité des droits, il faut encore assurer l'égalité des chances. » Cécile Ringgenberg, de l'ADF, ne cache pas sa préférence pour le contreprojet plutôt que pour l'initiative : « le texte actuel, précise-t-elle, est amélioré, car il est plus général, donc plus réaliste. » C'est sur la révision du droit matrimonial qu'elle a mesuré l'impact possible de l'acceptation du contreprojet : pour elle l'article constitutionnel « sensibilisera l'opinion publique en faveur de cette révision, pour un mariage avec les mêmes droits et les mêmes obligations ». Nelly Wicky, enfin, pose ouvertement la question : « Est-ce que oui ou non, l'obstacle numéro un à l'égalité est la maternité ? » Représentant le Comité « Maternité », elle a insisté sur la nécessité d'une protection plus grande de la maternité, citant plusieurs cas de licenciements de femmes enceintes, de discriminations envers les femmes même avant une grossesse. « C'est une perte pour la société que les femmes perdent leur travail. »

Parmi les questions qui ont suivi le débat, plusieurs d'entre elles se sont dirigées, avec véhémence, contre Mme Mumenthaler qui dirige une entreprise de travail temporaire. D'autres questions ensuite ont été posées sur les **garanties** de l'égalité que peut offrir l'article constitutionnel, garanties qui selon Me Cécile



Amélia Christinat



Monique Bauer-Lagier

Un spectacle de théâtre et de chansons a terminé la soirée par trois visions différentes (complémentaires elles aussi !) du féminisme : celle d'Huguette Junod et ses élèves de l'Ecole de commerce, celle de la compagnie théâtrale La Tortue, et celle enfin d'Yvette Théraulaz qui a comme toujours conquis l'ensemble du public.

Un débat sur l'égalité

Au programme du samedi était prévu un débat auquel cinq oratrices ont répondu à la question : « Pourquoi je suis pour l'égalité des droits, et ce que je ferai pour le oui. » Jacqueline Berenstein-Wavre, présidant le débat, a donné la parole à Denise Kessler, membre de (in), pour qui « l'égalité des droits est

Ringgenberg n'existent pas ; sur les normes, d'autre part, à fixer quant à la « valeur égale » du travail, pour laquelle il existe déjà, selon Me Christiane Brunner, des méthodes d'évaluation. Elles ne sont toutefois pas encore appliquées, a-t-elle ajouté, car on ne peut pas contraindre les entreprises à les utiliser.

Jacqueline Berenstein-Wavre mit fin au débat en concluant sur son espoir d'une victoire de l'égalité des droits, en juin de cette année. Le public s'est ensuite disséminé parmi les stands des groupes de femmes ; ils ont pu admirer les œuvres d'une quinzaine d'artistes et d'artistes genevoises, et visiter aussi l'exposition consacrée à l'histoire du suffrage féminin à travers les affiches. Le soir, le spectacle « H comme femme » fut redonné à nouveau devant une salle comble.

c. c.